

Produire autonome et économe

C'est bon pour l'environnement, le revenu, l'emploi

Un enjeu décisif en production laitière



FNCIVAM

Remerciements

Coordination, suivi de publication :

Nathalie Colin (FNCIVAM), Philippe Cousinié (FNCIVAM).

Comité de relecture :

Fabrice Bouin (FNCIVAM), Amandine Désétables (WWF-France), Jean-Marie Lusson (RAD).

Rédacteurs : Denis Gaboriau (Président de la FNCIVAM), Marc Dufumier (Professeur à AgroParis Tech, membre du comité de veille écologique de la Fondation Nicolas Hulot, Auteur de *Agricultures et paysanneries des tiers-mondes*, Ed. Karthala), Paul Bonhommeau (Ingénieur et juriste agricole), Gustave Delaire (Conseiller de Gestion), Philippe Pointereau (Directeur du pôle agro-environnement de Solagro), Jean-Christophe Kroll (Professeur en économie et sociologie rurales, ENESAD), Philippe Cousinié (IGREF, chargé de mission Agriculture Durable à la FNCIVAM).

Contributeurs : Groupes CIVAM du GRADEL, GRAPEA, CIVAM Haut-Bocage, Michèle Grabette (agricultrice), David Falaise (Animateur du RAD).

La FNCIVAM remercie vivement les 8 associés des exploitations laitières A et B pour avoir fourni les informations détaillées qui ont permis de réaliser les enquêtes socio-économiques et Planète, ainsi que l'exploitation viande pour sa contribution aux chiffres technico-économiques.

Partenaires : FRCIVAM Pays de la Loire, FRCIVAM Basse-Normandie, FRCIVAM Poitou-Charentes, FRCIVAM Bretagne, RAD, WWF-France.

*Photos couverture Une : le paysan d'Auvergne
4^e : Civam*

Mise en page et impression : Imprimerie 34
2009

Sommaire

Edito	p.1
<i>Denis Gaboriau, Président de la FNCIVAM</i>	
Nourrir la planète et respecter l'environnement, c'est possible !	p. 2
<i>Marc Dufumier, Professeur à AgroParis Tech</i>	
Quelle orientation des systèmes laitiers français ?	p. 4
<i>Paul Bonhommeau, ingénieur et juriste agricole</i>	
Comparaison de deux exploitations laitières, l'une durable, l'autre conventionnelle :	p. 11
Analyse économique	p. 12
<i>Gustave Delaire, conseiller de gestion</i>	
Bilan énergétique	p. 16
<i>Philippe Pointereau, Solagro</i>	
Bovins viandes : des marges importantes de progrès vers l'autonomie-économie	p. 19
Vers la durabilité en grandes cultures	p. 21
Politique agricole commune et agriculture durable	p. 23
<i>Jean-Christophe Kroll, professeur en économie et sociologie rurales à l'ENESAD</i>	
Perspectives	p. 24
<i>Philippe Cousinié, IGREF, chargé de mission Agriculture Durable à la FNCIVAM</i>	

SIGLES UTILISÉS

ADL : Aide Découplée Laitière

AOC : Appellation d'Origine Contrôlée

DPU : Droit à Paiement Unique

EBE : Excédent Brut d'Exploitation

GEB : Groupe Economie Bovine (Institut de l'Elevage)

Ha : Hectare

INRA : Institut National de la Recherche Agronomique

JA : (prêt ou emprunt) « Jeune agriculteur »

MAE : Mesure Agri-Environnementale

MT : Moyen Terme (Emprunt ou Prêt de)

OTEX : Orientation Technique d'Exploitation

PAC : Politique Agricole Commune

RC : Résultat Courant ou Revenu Courant

RGI : Ray Grass Italien

RICA : Réseau européen d'Information Comptable Agricole

SAU : Surface Agricole Utile

SFP : Surface Fourragère Principale

SCOP ou COP : Surface en Céréales et OléoProtéagineux

SIG : Soldes Intermédiaires de Gestion

UE : Union Européenne

UGB : Unité Gros Bétail

UMO (F) : Unité de Main d'Oeuvre (Familiale)

UTA (F) : Unité Travailleur Agricole (Familiale)

VA : Valeur Ajoutée

VL : Vache Laitière

édito

L'indispensable réorientation des systèmes de production

Denis Gaboriau, Président de la FNCIVAM

La période que nous vivons est certainement celle d'un grand carrefour de l'histoire de nos sociétés industrielles et de la mondialisation du système libéral. La question de la sécurité alimentaire de la planète revient avec force. Elle est provoquée autant par la perspective de l'augmentation de la population à nourrir que par la dégradation des capacités productives des sols, le changement climatique, l'épuisement des énergies fossiles, l'impact des pesticides sur la biodiversité et la santé humaine...

Il faut produire mieux, c'est-à-dire autonome et économe. Avec 2 préoccupations essentielles :

- des préoccupations écologiques et agronomiques : produire selon des systèmes ayant beaucoup moins recours aux intrants coûteux, énergivores, polluants et insalubres ;
- des préoccupations sociales et économiques : produire sans entraîner la destruction des paysanneries, leur exode le plus souvent dans des bidonvilles et leur chômage massif générateur de misère à grande échelle. Ces préoccupations concernent aussi l'agriculture européenne. Elles conduisent à des remises en cause pro-

fondes de la plupart de nos systèmes de productions. Notamment ceux, majoritaires en France, qui cherchent la production maximale par travailleur au prix de très fortes dépenses énergétiques, d'investissements et de consommations diverses.

D'où notre incompréhension face au discours toujours renouvelé du « produire plus ». C'est le cas, en particulier, de la production laitière. Face à la fin programmée des quotas et contre toute cohérence économique, sociale et environnementale, on choisit d'orienter cette production vers les modèles danois et hollandais au motif qu'ils ont une meilleure productivité du travail... Mais c'est au prix, à notre avis, très coûteux pour les éleveurs et les consommateurs, d'en faire une production « hors-sol » !

Pourtant, depuis longtemps déjà, parce que les vaches laitières sont des ruminants comme les autres bovins, des éleveurs, le plus souvent regroupés dans le Réseau Agriculture Durable (RAD) et les CIVAM, produisent mieux – et avec une meilleure efficacité économique ! – en faisant pâturer leur troupeau. Et cela en dépit d'une répartition des aides publiques discriminante.

Mais produire autonome et économe ne saurait se cantonner à une bonne exploitation de l'herbe pour les ruminants. Toutes les filières et systèmes de production sont concernés, comme en témoigne dans ce dossier l'expérience menée plus récemment en grandes cultures.

Cette réflexion sur les systèmes de production, avec une comparaison plus complète sur les systèmes laitiers, a pour objet d'éclairer le débat sur les choix techniques et économiques que sont amenés à faire les agriculteurs mais aussi les responsables politiques. La

Produire sans entraîner la destruction des paysanneries

réforme de la Politique agricole commune, et notamment l'arrêt envisagé des quotas laitiers, doit être évaluée en tenant compte des nouveaux défis qui s'annoncent pour le monde et ses agricultures. Défis qui ne confortent pas la logique dominante de concentration continue, ni en production laitière, ni dans les autres productions.



Nourrir la planète et respecter l'environnement : c'est possible !

Entretien avec Marc Dufumier, professeur à Agro Paris Tech

Quelles opportunités ou menaces offre la conjoncture économique actuelle pour orienter le choix de systèmes de production plus économes et respectueux de l'environnement ?

Les causes de la hausse récente des prix agricoles mondiaux sont à la fois conjoncturelles et structurelles. Parmi les causes conjoncturelles, on note que depuis 10 ans, du fait de la politique de gel des terres et des quotas laitiers en Europe ou aux États-Unis, l'offre s'est réduite et les stocks mondiaux ont baissé lentement. En 2006 et 2007, les sécheresses en Ukraine et Australie ont créé une pénurie à l'origine de l'envolée des prix. La spéculation a anticipé les hausses et a contribué à les renforcer comme en 1975 et 1984-85. Les tendances à plus long terme restent à la hausse, mais plus modérées, avec des cours irréguliers ou volatils.

De façon structurelle, la demande croissante en protéines animales sur le marché mondial est une tendance lourde liée à l'augmentation du pouvoir d'achat en Asie. Elle se traduit par une demande accrue de productions végétales pour l'alimentation du bétail. La hausse des prix des hydrocarbures a rendu rentable la production d'agrocultures dans certains pays comme le Brésil et se manifeste par un coût de production bien plus élevé des intrants chimiques utilisés en Europe (et tout particulièrement celui des engrais azotés). La hausse du pétrole étant une tendance lourde, son influence sur les prix agricoles se poursuivra.

Au niveau de l'offre, l'extension des surfaces cultivables reste possible notamment en Amérique latine

(Brésil) avec des techniques extensives et de faibles coûts en intrants. Les conséquences sur l'environnement et la biodiversité risquent toutefois d'être élevées. En France, l'obtention de rendements à l'hectare élevés (72 quintaux de céréales à l'hectare en moyenne) a nécessité le recours à de fortes doses d'engrais, notamment azotés et phosphatés. Ce sont les 20 derniers quintaux à l'hectare qui sont les plus exigeants en engrais et la hausse récente de ces derniers rend désormais leur production non rentable. Il est à parier que les agriculteurs vont devoir produire de moindres rendements à l'hectare, mais avec des coûts de production encore moindres.

Concernant l'alimentation animale, la France et l'Europe sont aujourd'hui très dépendantes des importations de soja (notamment brésilien), alors même qu'il nous serait possible de produire nous-mêmes des protéagineux sur notre territoire.

La spécialisation agro-exportatrice des agricultures brésilienne et argentine, en plus de détourner l'usage des terres disponibles aux dépens des productions vivrières, a un coût économique et environnemental très élevé dans ces pays.

Face à cette crise alimentaire et de production, il existe des réponses agronomiques et politiques.

Sur le plan agronomique, l'objectif est de pouvoir optimiser l'interception de l'énergie lumineuse en France pour les besoins de la photosynthèse, en développant plusieurs voies :

- renforcer la couverture végétale des sols au moyen d'associations et rotations culturales et faire en sorte

que les plantes cultivées puissent transpirer et avoir le maximum d'échanges gazeux avec l'atmosphère, de façon à fixer au mieux le carbone, grâce à des micro-climats favorables : d'où l'intérêt de rétablir des haies brise-vents et un minimum de couverture arborée au pourtour ou au sein même des parcelles cultivées ;

- introduire des plantes de la famille des légumineuses (trèfle, luzerne, pois, féverole, haricot, lentilles, etc.) dans les associations et rotations culturales, pour l'alimentation animale et la nutrition humaine, de façon à permettre le maximum de fixation biologique de l'azote de l'air pour la production des protéines végétales et la fertilisation azotée des sols. Cela permettra ainsi d'en-

Face à cette crise alimentaire et de production, il existe des réponses agronomiques et politiques

raiser l'effondrement des abeilles et autres insectes pollinisateurs, de façon à favoriser la pollinisation de nombreuses plantes à fleurs ;

- produire une alimentation de qualité qui

s'appuie sur les potentialités des terroirs et la durabilité. La production de légumineuses devrait permettre de rééquilibrer la place des protéines végétales (pois, fève, pois chiche, lentilles, haricot...) dans notre ration alimentaire ;

- limiter la production de calories alimentaires aux seules surfaces nécessaires pour les populations de marchés solvables et arrêter le dumping (exportations à des cours inférieurs au marché mondial de nos surplus qui déstabilisent les économies des pays tiers).



Pour quels objectifs la Politique agricole commune (PAC) de l'après 2013 devrait-elle encourager un changement de pratiques agricoles vers davantage d'économie et d'autonomie ?

La PAC doit permettre de réorienter l'agriculture vers l'agrobiologie et des processus de production plus « durables », avec le souci d'assurer la viabilité économique des exploitations agricoles, une plus grande justice sociale et un respect de l'environnement. Cela signifie qu'il nous faut encourager une agriculture plus artisanale, plus créatrice d'emplois, avec des systèmes de culture et d'élevage beaucoup plus diversifiés.

Les subventions seront à redistribuer pour encourager davantage la production de légumineuses (plan protéine) et des aliments de qualités issus de l'agriculture biologique, durable et de proximité. Il faudrait imposer des quotas sur les exportations européennes de céréales, lait et sucre, et des droits de douane sur les importations de soja en Europe. Les gouvernements des pays du Sud devraient être autorisés à protéger leurs propres agricultures vivrières par des droits de douane conséquents. Il ne faut surtout pas signer d'accords internationaux dans le cadre des principes de « libre échange » définis à Doha.

Comment des systèmes de production plus économes peuvent-ils être encouragés par les politiques agricoles européenne et nationale ?

Il est nécessaire de réorienter les subventions découplées aux agriculteurs pour les inciter à fournir des produits du terroir et des produits biologiques, en encourageant notamment leur consommation en restauration collective, dans les écoles, les collèges, les lycées, les hospices, etc. Un euro de plus par repas et par personne correspondrait à seulement un tiers des aides découplées. Cela permettrait une incitation à produire des aliments de qualité avec l'assurance de pouvoir les écouler à bon prix vers la restauration collective, sans coûts additionnels pour l'utilisateur ou le contribuable.

Il nous faut encourager une agriculture plus artisanale, plus créatrice d'emplois, avec des systèmes de culture et d'élevage beaucoup plus diversifiés



Une réorientation de notre agriculture vers des pratiques durables plus autonomes et économes est-elle possible à grande échelle et quels obstacles restent à lever ?

Il est essentiel d'abaisser les coûts d'entrée vers ces pratiques plus respectueuses de l'environnement et de la santé par des aides spécifiques à l'installation et à la reconversion ainsi que par des aides à la mise en place de circuits de commercialisation stables et de taille suffisante. Via la restauration collective, on pourrait assurer des marchés stables et garantis aux producteurs, ce qui permettrait de mettre en place des filières d'approvisionnement et de distribution et des plates-formes d'achat plus nombreuses et locales.

Cela permettrait de créer des « poches d'agrobiologie », des zones de bonnes pratiques agricoles, en réduisant les coûts de production et de commercialisation par l'augmentation des surfaces et des volumes commercialisés et de faire progresser une agriculture respectueuse de la Terre et des générations futures.

Quelle orientation des systèmes laitiers français ?

Paul Bonhommeau, ingénieur et juriste agricole

Les vaches laitières sont-elles des ruminants comme les autres herbivores ? On est en droit de se poser la question face au discours sur la nécessité d'intensifier les rendements et la productivité du travail qui aboutit à en faire une production « hors sol » où le pâturage est exclu, alors que ce dernier est largement admis pour l'élevage allaitant. Ce discours s'appuie aujourd'hui sur la fin des quotas laitiers programmée vers 2015 : pour rester concurrentiels par rapport à leurs collègues du Nord de l'Europe, plus intensifs et plus spécialisés, les producteurs laitiers français devraient faire d'importants efforts (ou gains) de productivité du travail. Autrement dit, il faut accélérer la restructuration.

Une étude récente *Productivité et rémunération du travail dans les exploitations laitières du Nord de l'Europe*, réalisée conjointement par l'Institut national de recherche agronomique (INRA) et l'Institut de l'élevage (IE), publiée en janvier 2007, fait écho à ces enjeux concernant l'orientation de la production laitière en France. Les systèmes laitiers de plusieurs pays y sont décortiqués, avec une attention toute particulière pour les systèmes danois et hollandais. Mais s'appuyant sur l'existant recensé par le Réseau

européen d'Information Comptable Agricole (RICA), l'étude ne cherche pas à comparer ces systèmes de production hétéronomes et intensifs avec des systèmes autonomes et économes. Une comparaison que tente de faire la première partie de cet article, lequel

Les vaches laitières sont-elles des ruminants comme les autres herbivores ?

s'appuie largement sur cette étude. En outre, celle-ci n'a pas pu intégrer dans sa réflexion ni le nouveau contexte économique (rareté et tendance durable au renchérissement de l'énergie fossile et des ressources minières), ni les défis climatique et écologique (nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de préserver pour l'avenir les ressources naturelles, dont la biodiversité, l'eau et la fertilité des sols). Auxquels s'ajoute une tendance réputée durable au renchérissement des céréales et des protéagineux pouvant s'accompagner d'une « volatilité » importante des prix... Aussi peut-on douter sérieusement de la pertinence à vouloir poursuivre et même accélérer une restructuration laitière fondée sur un modèle laitier qui doit son succès à un passé vraisemblablement révolu.

I – Les systèmes autonomes et économes : depuis longtemps plus performants pour les éleveurs !

Le tableau 1 ci-contre permet de comparer des systèmes très intensifs en capital et en intrants, promus dans plusieurs pays du nord de l'Europe, et des systèmes autonomes et économes, minoritaires, qui s'expriment depuis plusieurs années dans l'Ouest de la France en dépit d'un environnement technique et économique et de politique agricole défavorables.

SOURCES

- *Productivité et rémunération du travail dans les exploitations laitières du Nord de l'Europe*, Etude INRA-Institut de l'élevage, janvier 2007.
- *Cultiver l'efficacité économique et sociale en système laitier*, Cahiers techniques de l'agriculture durable, n°7, déc. 2004.
- *Les comptes prévisionnels par catégories d'exploitations pour 2007*, Agreste, CCAN 2007.
- *Les exploitations laitières : des situations contrastées*, Agreste - Notes et études économiques, n°29 – déc. 2007.
- *Infos rapides - Moyens de production : les aliments composés incorporent plus de maïs et moins de blé*, Agreste, 2008.
- *Résultats économiques 2005 des exploitations du GRADEL* (une quinzaine d'exploitations du nord Vendée et sud Loire-Atlantique, membres du RAD).

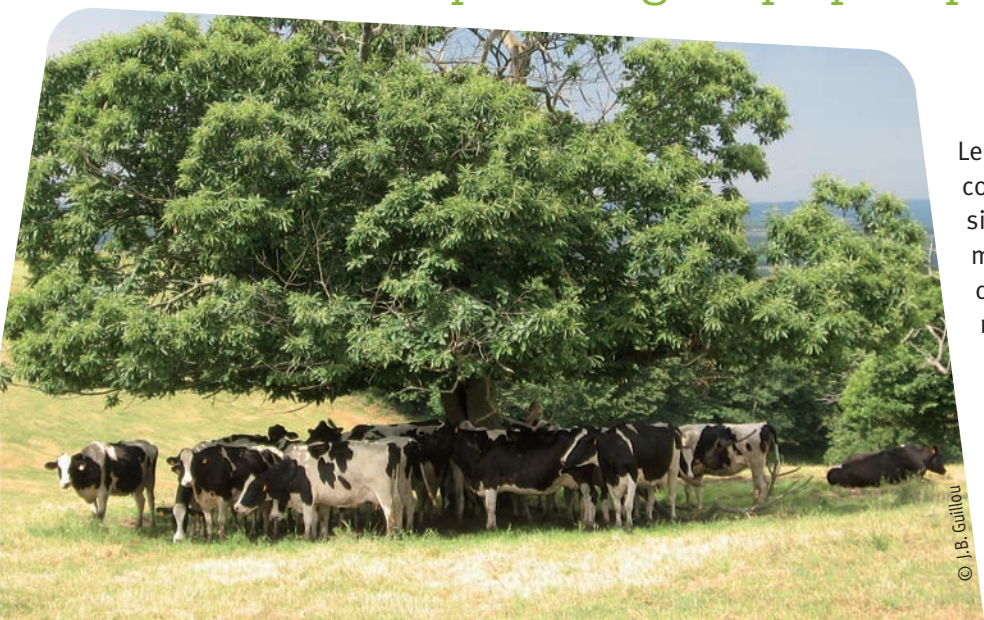


Tableau 1

CARACTÉRISTIQUES DES SYSTÈMES	DANEMARK (2003)	PAYS-BAS (2003)	FRANCE NORD (2003)	FRANCE OUEST (2003)	RAD (EXTRAPOLATION) ¹	GRADEL (2005) ²
Caractéristiques des productions						
SAU	90	46	72	64	65,9	72
Lait/exploitation	649 000	544 500	304 700	264 800	288 400	319 829
Nb UTA (UTAF)	1,86 (1,23)	1,69 (1,54)	1,73 (1,58)	1,75 (1,67)	1,90 (1,81)	2,4 (2,23)
Lait UTA	349 000	322 200	176 100	151 300	151 700	137 428
Résultats économiques en euros						
Prix du lait (/1 000 l)	332	325	312	313	313	302 ³
Produit agricole /UTA	139 946	124 320	87 215	64 342	63 073	58 633
Aides directes/ha	291,4	176,3	290,7	226,9	189,9	83,6 ⁴
Aides directes/UTAF	21 300	5 259	13 227	8 682	nc	4 478
Revenu courant /UTAF	13 658	26 298	17 531	14 730	21 206	24 956
Ecart revenu/UTAF dû à la différence du prix du lait	+ 10 022	+ 4 242	- 192			
Intensité capital / UTAF						
Nb UTAF /exploitation	1,23	1,54	1,58	1,67	1,81	2,3
Actif total /UTAF	1 122 845	1 492 857	239 083	152 155	139 493	102 289
Dont foncier ⁵	164 227	538 570	20 569	16 526	nc	0
Actif total (hors foncier)/1 000 l	1 816	2 702	1 027	854	nc	713
Dettes totales /UTAF	723 332	383 766	110 048	65 508	59 981	30 617
Taux d'endettement /UTAF	64 %	25,7 %	46 %	43 %	42,9 %	29 %
Produits - charge/1 000 l						
Produit agricole	401	385	452	425	415	426
Charges totales	407	319	433	379	322	247
Charges opérationnelles	143	107	151	107	82,1	61
Charges de structures	264	212	282	272	240	186
dont						
Aliments achetés	86	61	79	47	26,8	23
Intrants élevage	29	24	15	13	12	15
Intrants cultures	21	15	57	47	31,3	20
Frais de mécanisation	89	72	122	118	87	81
Frais financiers	72	44	20	18	18	11

NOTES

- 1 - Extrapolation de références RICA-RAD 1999-2001 sur 2003 ;
 2 - GRADEL : Groupe d'exploitations laitières du Sud 44 et Nord 85, en recherche-expérimentation collective pour l'amélioration du revenu et de l'autonomie de leur exploitation, Chiffres 2005 ;
 3 - Selon Agreste, en 2005 le prix moyen payé aux producteurs a été de 306 €/1 000 litres ;
 4 - ADL introduite en 2005 déduite (22,8 €/T, soit 3 269 €/UTAF et 101,27 €/ha) ;
 5 - En France, le fermage ou la mise à disposition du foncier est largement majoritaire. Le foncier n'est pas intégré dans les comptes des exploitations du GRADEL.

Rappel de quelques définitions adoptées par le RICA

- Produit agricole = Ventes + variations de stocks et d'inventaire des animaux, non compris les aides publiques ;
- Charges opérationnelles = directement induites par la production ;
- Charges de structures (relatives au fonctionnement général de l'exploitation) = frais de mécanisation (entretien, carburants-lubrifiants, travaux par tiers, amortissement du matériel) + fermages, impôts et taxes, autres dotations aux amortissements ;
- Résultat courant avant impôt = Produits agricoles + Subventions - Charges totales .

A- Commentaires sur les systèmes laitiers du Nord de l'UE les plus en vue

1- Au Danemark : produire et travailler intensément, vivre très endetté pour espérer vieillir riche

Le modèle danois fascine la filière laitière française qui le désigne à la fois comme une menace et un exemple à suivre pour justifier l'accélération de la restructuration des élevages. Une organisation interprofessionnelle monolithique¹ et quasi-étatique impose un nouveau modèle laitier hyper-intensif et spécialisé et impulse une violente restructuration (division par deux des élevages laitiers entre 1995 et 2005) devant aboutir à la fin de la co-existence des 2 modèles « familiaux » :

- le traditionnel, en voie de disparition : sur 30 à 40 hectares (ha), 40-50 vaches laitières (VL) en stabulation entravée, détenues par des paysans plutôt âgés ;
- le nouveau : sur 80 à 200 ha, de 100 à 200 VL, voire 400 VL en stabulation toute l'année et une part importante d'aliments achetés. On y recherche la productivité maximale du travail avec le recours aux travaux par tiers pour les cultures, les récoltes et certains travaux d'élevage.

L'actif par travailleur familial (UTAF) est très élevé (1 122 800 €). Il comprend :

- le foncier dont l'achat d'une partie est nécessaire pour bénéficier de prêts hypothécaires (pari collectif sur une hausse continue du foncier) ;
- les bâtiments et équipements (souvent surdimensionnés en vue de croissance ultérieure) ;
- les droits à produire, très coûteux.

Les éleveurs sont très lourdement endettés. Dans le nouveau modèle, le taux d'endettement moyen est de

95 % à 100 % en phase d'installation, de 85 % en régime de croisière et espéré s'établir à 60-70 % en fin de carrière. Le recours à l'emprunt de long terme est permanent et facile, principalement auprès d'un financeur parapublic : en moyenne, 70 % de l'actif est financé par des emprunts hypothécaires à plus de 20 et 30 ans (dont certains avec différé de 10 ans du remboursement du capital) et pour 13 % par des prêts « installation » (JA) à 12-15 ans.

En 2003, les charges totales (407 €/1 000 l) sont supérieures au produit agricole (401 €/1 000 l).

Le revenu courant est très faible (< 14 000 €/UTAF), malgré des aides publiques élevées (21 300 €/UTAF) et un prix du lait (332 €/1 000 l) nettement supérieur à la moyenne européenne (+ 17 €/1000 l) et française (+ 19 €/1 000 l soit un impact de 10 000 € sur les 13 658 € de revenu/UTAF).

Cependant, ce faible revenu résulte d'une

Les deux modèles danois et hollandais « cultivent » une surface agricole importante dans les pays tiers

option comptable qui applique des durées d'amortissement beaucoup plus courtes que celles des emprunts. Financeurs et éleveurs endettés s'attachent davantage à la capacité de l'exploitation à faire face aux créances et aux remboursements des emprunts. Une fois ces dettes couvertes, l'éleveur laitier danois disposerait de plus du double du revenu courant pour vivre. Et il a l'espérance d'une « rémunération différée » par la vente de l'exploitation en fin d'activité.

2- Aux Pays-Bas : des élevages spécialisés très intensifs et valorisant l'herbe

Aux Pays-Bas, la restructuration est un peu moins violente qu'au Danemark (de 33 500 élevages en 1995 à 23 500 en 2005, soit 30 % de départs) et s'inscrit dans la poursuite d'un modèle homogène d'élevages très spécialisés aux caractéristiques suivantes :

- part importante de l'herbe, conduite intensivement et essentiellement récoltée ;
 - équipement régulièrement modernisé (robots de traite depuis longtemps) ;
 - peu de main d'œuvre salariée ;
 - part de plus en plus importante du travail externalisé pour les travaux du sol, l'épandage, la récolte ...
- L'actif par UTAF (près de 1 500 000 €) est encore plus élevé qu'au Danemark, dû au foncier rare et très cher et au prix du quota très élevé (2 €/l, entre 25 et 50 % du coût de l'installation). Les banquiers sont prudents et exigeants, contraignant les éleveurs à disposer d'un fort taux d'autofinancement (avantage déterminant aux reprises familiales).

Le revenu courant (près de 26 300 €/UTAF) résulte de bonnes performances techniques liées à une bonne valorisation de l'herbe mais aussi d'un prix du lait supérieur à la moyenne de l'UE (+ 12 €/1 000 l, impact de 4 242 €/UTAF). Contrairement au Danemark, une part importante de ce revenu courant doit servir à autofinancer les investissements.

Les deux modèles danois et hollandais ont largement recours aux aliments achetés, autrement dit « cultivent » une surface agricole importante dans les pays tiers. Et ils enregistrent des frais d'élevage de plus du double au litre de lait par rapport aux systèmes

NOTES

1 - Une «coopérative», Arla, collecte environ 90 % du lait danois.



3- Les systèmes français du Nord et de l'Ouest : entre deux démarches

Définies selon le RICA comme des exploitations « spécialisées lait », celles-ci le sont cependant nettement moins que celles du Danemark et des Pays-Bas. En 2003, dans les régions Nord et Ouest de la France, les exploitations laitières dites spécialisées étaient en moyenne semblables aux systèmes « durables » pour leur montant d'actif et volume de production par UTAF (moindre coût du foncier et quasi gratuité des quotas), ainsi que pour leur niveau d'équipement, soit une plus faible productivité du travail par rapport aux systèmes laitiers du Nord de l'Europe. Mais ces exploitations sont proches de ces derniers quant au montant et à la répartition de certaines de leurs charges (aliments achetés), voire supérieures (mécanisation et intrants aux cultures). D'où des résultats économiques médiocres, inférieurs aux deux systèmes opposés.

B - Performances économiques : de quoi parle-t-on ?

La comparaison chiffrée (tableau 1) montre que, pour les éleveurs danois, l'amélioration de la productivité du travail n'apporte pas celle des conditions de travail, ni la sérénité et la sécurité dans le temps vu les risques économiques et financiers encourus, ni non plus de meilleurs revenus, si ce n'est au moment de la cessation d'activité avec la perspective de valoriser un patrimoine important. Et pour quel bénéfice pour les consommateurs puisque les coûts de production au litre de lait sont très élevés (au Danemark, supérieurs aux produits !) ? De plus, selon l'étude de l'INRA et de l'Institut de l'Élevage, ces coûts de production ne diminuent pas significativement avec la taille croissante des élevages.

En revanche, les systèmes autonomes et à base d'herbe pâturée (les moins hors-sol) :

- sont nettement moins exigeants en capitaux, donc plus aisément transmissibles : de 8 à 10 fois moins de capitaux mobilisés par UTAF et de 2,5 à près de 4 fois moins par quantité de lait produite que dans les modèles danois et hollandais !
- dégagent un revenu supérieur à celui du système intensif danois et quasi égal à celui des Pays-Bas avec 8 à 10 fois moins de capitaux et plus de 2 fois moins de chiffre d'affaires ;
- perçoivent de 2 à 5 fois moins d'aides publiques par UTAF que les systèmes intensifs danois et français,
- assurent 50 % d'emplois en plus à l'hectare cultivé et plus de 2,5 fois plus d'emplois à la quantité de lait produite ;

- offrent incontestablement des conditions de travail plus vivables que les modèles hyper intensifs (horaires journaliers, repos hebdomadaires et annuels, tensions et intensité du travail, ...) ;
- sont beaucoup plus respectueux de l'environnement et des ressources naturelles et « cultivent » indirectement bien moins d'hectares dans d'autres pays de la planète, des surfaces le plus souvent indispensables

Les systèmes autonomes et à base d'herbe pâturée, offrent incontestablement des conditions de travail plus vivables que les modèles hyper intensifs

pour mieux nourrir leur population ;

- sont assurément plus économes en énergie fossile (carburants, engrais azotés, ...).

Mais les éleveurs

- qui adoptent ces systèmes autonomes présentent « l'inconvénient » :
- durant leur activité professionnelle, d'offrir un marché près de deux fois moins important pour les firmes d'aliments, d'intrants aux cultures, de matériel, d'équipements et de constructions agricoles... ;
 - durant toute leur vie active et jusqu'à leur mort, d'offrir aux banques et aux assurances un marché de l'argent véritablement « dérisoire » par rapport aux modèles hollandais et danois (jusqu'à 10 et 20 fois moins !) ;
 - et d'offrir à eux-mêmes nettement moins de patrimoine à réaliser lors de la cessation d'activité.

II – Les systèmes autonomes et économes résistent mieux à la nouvelle donne économique et écologique

Quelle orientation
des systèmes laitiers français ?

La perspective plausible d'une tendance durable à la hausse des prix des matières premières va impacter inévitablement les différents territoires et systèmes de production laitiers. A partir des données chiffrées de l'étude INRA-Institut de l'élevage, quelques hypothèses peuvent nourrir la réflexion.

A- Nouvelle donne des marchés agricoles : avantage incontestable aux systèmes « herbe »

Le tableau 2 ci-contre est établi selon les hypothèses suivantes :

– une augmentation du prix du lait payé au producteur de 60 € la tonne par rapport aux prix 2003-2005. Cette revalorisation de l'ordre de 20 % sera-telle rétablie au-delà de l'effondrement récent des prix du beurre et des poudres de lait observé sur le marché mondial depuis le second semestre 2007 ?

– des augmentations de l'ordre de 50 % du coût de l'aliment acheté, de 30 % des frais de cultures et de 20 % des frais de mécanisation (dues à celle du pétrole). Si l'augmentation du coût de l'aliment acheté est incertaine quoique plausible sur le moyen terme, en revanche celle des autres intrants risque fort de se poursuivre.

Ainsi une augmentation de 20 % du prix du lait ne compenserait pas l'augmentation des charges au Danemark et au Nord de la France (très sensibles au prix de l'énergie et des intrants cultures). Elle serait en revanche nettement profitable aux systèmes herbe et en agriculture durable. Si ces rapports de prix s'installent durablement (tout en pouvant être accompagnés de fortes variations conjoncturelles), le modèle intensif et hétéronome visant essentiellement l'amélioration de la productivité du travail (grâce à des équipements lourds et énergivores et à une part importante des aliments achetés et au faible

recours au pâturage) deviendrait trop coûteux pour ceux qui le pratiquent. Ce serait une rupture par rapport au passé où chaque producteur trouvait intérêt à intensifier sa production, même si cela engendrait des effets collectifs négatifs (diminution de la valeur ajoutée produite au niveau des territoires agricoles, perte d'emplois agricoles et impacts environnementaux négatifs).

Une rupture par rapport au passé où chaque producteur trouvait un intérêt à intensifier sa production

En revanche, face à la demande croissante en produits agricoles au niveau mondial et à la rareté possible des surfaces cultivables, obtenir une bonne productivité par unité de surface devrait rester un objectif essentiel. Mais la mesure de cette productivité devrait prendre en compte tous les usages directs et indirects des surfaces agricoles, ainsi que la consommation d'énergies fossiles en raison de ses impacts sur l'effet de serre. Sous ces hypothèses, les systèmes économes à base d'herbe pâturée se révèlent aussi « performants » que les systèmes intensifs.

Tableau 2

INCIDENCE NOUVELLE DONNE DES MARCHÉS (EUROS/1 000 L)	DANEMARK	PAYS-BAS	FRANCE NORD	FRANCE OUEST	RAD	GRADEL
Augmentation prix du lait/1 000 l	+ 60	+ 60	+ 60	+ 60	+ 60	+ 60
Augmentation alimentation (+ 50 %)	- 43	- 30,5	- 39,5	- 23,5	- 13,4	- 11,5
Intrants culturaux (+ 30 %)	- 6,3	- 4,5	- 17,1	- 14,1	- 9,4	- 6
Augmentation mécanisation (+ 20 %)	- 17,8	- 14,4	- 24,4	- 23,6	- 17,4	- 16,2
Solde (euros/1 000 l)	- 7,1	+ 10,6	- 15	- 1,2	+ 19,8	+ 26,3
Lait/UTAF	527 60	353 571	192 818	158 562	159 33	143 403
Incidence revenu/UTAF (en euros)	- 3 746	+ 3 748	- 2 892	- 190	+ 3 154	+ 3 771



Quelle orientation des système laitiers français ?

B- Dépendance, autonomie, sécurité... pour qui ?

Avec le démantèlement des politiques de régulation des marchés, les paysans doivent, nous dit-on, s'adapter aux signaux du marché. C'est-à-dire, plus prosaïquement, en subir les aléas ! Ou alors, il faudrait avoir suffisamment d'autonomie et de souplesse pour adapter l'exploitation.

En pratique cela dépend, d'une part, du degré de rigidité technico-économique et financière des exploitations et, d'autre part, des relations contractuelles que les agriculteurs entretiennent avec leurs partenaires économiques, en général beaucoup plus puissants et concentrés qu'eux et ayant les moyens de conditionner leurs choix.

Au Danemark, spécialisation et endettement massifs des éleveurs sécurisent... l'industrie laitière

Le taux d'endettement est un indicateur de dépendance/autonomie des exploitants agricoles, d'autant plus pertinent que les capitaux empruntés sont importants et utilisés à des investissements spécifiques.

Le tableau 3 ci-après montre l'évolution du taux d'endettement des éleveurs induite par un arrêt total de la production laitière dans le but de faire autre chose sur l'exploitation. Par souci de simplification, cette dévaluation d'actif est uniquement appliquée aux bâtiments et aux frais d'établissements (achats des quotas) et ne tient pas compte d'autres dévaluations possibles (sur le cheptel de souche...) ou d'investissements nécessaires (réajustements en matériel et équipements...).

Tableau 3

IMPACT ARRÊT LAIT	DANEMARK	PAYS-BAS	FRANCE NORD	FRANCE OUEST	GRADEL
Actif total / UTAF	1 122 845	1 492 857	239 083	152 155	102 289
Dettes totales / UTAF	723 332	383 766	110 048	65 508	30 617
Investissements Elevage (bâtiments + quotas)/UTAF	702 600	675 714	54 468	36 705	12 073
Valeur de l'actif si arrêt lait	420 245	817 143	184 615	115 450	90 216
Taux endettement / UTAF	172 %	56 %	59 %	56 %	33 %
Part élevages spécialisés/total					
En nb d'élevages	86 %	86,5 %	33 %	67 %	
En volume lait	91 %	90 %	40 %	69 %	

Danois et Hollandais contraints de continuer à produire intensivement ?

Un tel arrêt de la production laitière ferait passer le taux moyen d'endettement au Danemark de 64 à 172 % et aux Pays-Bas de 25,7 à plus de 56 %. Cela signifie que la quasi-totalité des éleveurs laitiers danois et une part importante des éleveurs hollandais sont contraints de continuer à produire – intensivement ? – du lait vu le niveau d'endettement et la forte spécialisation de leurs exploitations. Si l'industrie laitière est sécurisée dans ses approvisionnements en lait, il lui faudrait, en revanche, continuer de payer de plus en plus cher le litre de lait étant donnée l'évolution prévisible à la hausse des coûts de production dans les élevages, sous peine de mettre en péril la pérennité du modèle de production.

En France, les éleveurs ont davantage de choix... pour l'instant !

Une moindre spécialisation des exploitations laitières et un endettement en moyenne beaucoup plus faible donnent aux éleveurs laitiers français une faculté beaucoup plus grande d'arrêter le lait pour faire autre chose. C'est le cas, en particulier, dans le Nord de la France où l'attrait pour une spécialisation « grandes cultures » est déjà forte (place plus importante des cultures pour l'alimentation des animaux et pour la vente) et se renforce encore avec la tendance à la hausse du prix des céréales (qui abaisse le seuil de surface nécessaire à un revenu satisfaisant). Ainsi peuvent s'accélérer une « déprise » laitière et le retournement des quelques prairies restantes. La concentration de la production laitière dans le grand Ouest, où la place de la prairie reste plus importante, peut s'accélérer avec l'assouplissement puis la fin des

Quelle orientation des systèmes laitiers français ?

quotas. Mais, y compris dans les plus grandes exploitations, de nombreux éleveurs peuvent être enclins à abandonner le lait à l'occasion d'un évènement particulier (départ d'associé, refus de réinvestir à quelques années de la retraite, difficultés de mise aux normes, etc.)

L'industrie laitière française est davantage insécurisée dans son approvisionnement que ses homologues danois et hollandais

ou tout simplement pour se dégager de la contrainte laitière. Globalement et pour des volumes de lait importants, l'industrie laitière française est davantage insécurisée dans son approvisionnement que ses homologues danois et hollandais. D'où l'intérêt qu'elle porte à l'accélération d'une restructuration à la danoise avec, pour

les éleveurs, un recours important à l'endettement (par exemple, pour l'acquisition de robots de traite) et à des modalités de contractualisation directe des producteurs pour les « fidéliser ». Avec quelles politiques de prix du lait et dans quel cadre de négociation pour les producteurs ?

Et l'adaptabilité des systèmes autonomes et économes ?

Avec des taux de revenu courant sur produit de 2 à 4 fois supérieurs à ceux des hollandais et des danois et des niveaux d'intrants très faibles, la sensibilité des systèmes autonomes et économes au marché et aux contraintes écologiques qui s'annoncent est beaucoup plus faible et leur souplesse d'adaptation aux attentes des consommateurs est très grande : rythmes de production plus souples d'un troupeau jamais conduit à son potentiel

La sensibilité des systèmes autonomes et économes au marché et aux contraintes écologiques est beaucoup plus faible

maximum, évolution facile vers l'agroécologie, faible impact de l'écotaxe et des autres mesures à venir sur la limitation de l'usage des pesti-

cides ou sur la protection de la ressource en eau... La généralisation de ces systèmes conduit effectivement à envisager une légère réduction du potentiel laitier français. Mais est-ce vraiment un handicap pour l'industrie laitière française qui devrait en priorité valoriser la qualité sanitaire et gustative des produits en s'appuyant sur les nombreux signes de qualité (Appellation d'Origine Contrôlée) dont les régions de France sont dotées, plutôt que sur une production de masse indifférenciée ?

C- Et si la répartition des DPU est modifiée ?

INCIDENCE DPU/PRAIRIES (REVENU/UTAF)	DANEMARK	PAYS-BAS	FRANCE NORD	FRANCE OUEST	RAD	GRADEL
Ha prairies/SAU	29/90	35/46	29/72	34/64	50/66	53/72
Taux de prairies / SAU	32,2 %	76 %	40 %	53 %	75,7 %	73,6 %
Si DPU 230 euros / ha SAU	- 4 492	+ 1 603	- 2 765	+ 119	+ 1 459	+ 4 600

Les ajustements de la réforme de la PAC adoptés dans le cadre du « Bilan de santé » incitent les Etats membres à réduire les écarts de montant unitaire des Droits à Paiement Unique (DPU) résultant de références historiques... A titre indicatif et nonobstant sa faisabilité réglementaire et politique, l'hypothèse d'un montant unitaire de DPU, de l'ordre de 230 €/ha la surface agricole utile (non compris l'Aide Directe Laitière pour permettre une comparaison cohérente entre systèmes laitiers sur la base du RICA de 2003) permet d'évaluer l'impact d'une répartition des aides directes visant à

réduire la discrimination existant depuis 1992 envers les systèmes laitiers à base d'herbe.

Les systèmes danois et du Nord de la France, ayant fortement recours aux céréales, seraient fortement pénalisés et, bien évidemment, les systèmes à base d'herbe (Pays-Bas, RAD et GRADEL) plus ou moins favorisés. Ainsi, l'enjeu d'une autre répartition des aides PAC n'est pas qu'un débat entre céréaliers et éleveurs, ni seulement une question d'équité entre petits et gros payans : il concerne l'orientation des systèmes laitiers.

Pour conclure :

avec la nouvelle donne des marchés et face aux enjeux alimentaires, énergétiques et écologiques qui s'annoncent, les politiques agricoles européenne et nationale ne devraient plus soutenir les systèmes laitiers intensifs mais d'abord ceux ayant de bonnes efficacités économique, sociale et environnementale à long terme.

Comparaison de deux exploitations laitières, l'une durable, l'autre conventionnelle : analyse économique et énergétique

Afin de prolonger l'analyse précédente établie à partir de moyennes entre des groupes ou systèmes d'exploitation, nous avons choisi de comparer dans le détail deux exploitations laitières concrètes et bien réelles, l'une en Pays de la Loire, l'autre en Poitou-Charentes. Chacune est représentative d'orientations possibles ou à l'œuvre dans l'élevage laitier français.

Ces deux exploitations, dénommées A et B selon leur volonté de confidentialité, sont connues des CIVAM depuis près de 15 ans. Elles sont toutes deux en régime de croisière, chacune dans leur système bien maîtrisé et stable dans la durée. Les hommes et les femmes qui les conduisent s'y sentent bien et jugent bonnes leurs conditions de vie, de travail et de revenu. Les deux exploitations assurent le renouvellement des générations.

Les résultats de cette comparaison, portant sur les aspects économiques et énergétiques, peuvent surprendre par rapport aux références habituellement présentées. Ils invitent à une autre approche de la mesure de l'efficacité des exploitations.



3 critères de choix pour ces deux exploitations

- **UN TAUX DE « SPÉCIALISATION LAIT » IDENTIQUE** (70 % pour A et 69 % pour B) calculé ainsi : montant du lait vendu / montant total du produit des activités, hors primes ;
- **UN MÊME STADE DE MAÎTRISE DE LEUR SYSTÈME**, constaté par une fonctionnalité similaire des équipements (vétusté comptable identique) ;
- **UNE DIFFÉRENCE TRÈS MARQUÉE SUR LES FAÇONS DE PRODUIRE**
 - *système autonome pour A* : faire du revenu en produisant au moindre coût et en limitant les investissements. Toute la production de la SAU est consommée par le troupeau. Celui-ci est conduit au pâturage environ 8 mois de l'année, en l'occurrence favorisé par un parcellaire groupé. La législation PAC n'a que peu influencé la conduite de l'exploitation.
 - *système conventionnel pour B* : faire du revenu avec le maximum de volume à l'aide des meilleurs rendements possibles. La Surface Fourragère Principale (SFP) est intensifiée (irrigation du maïs) dégageant de la Surface en Céréales et OléoProtéagineux (SCOP) à vendre. Le troupeau vaches, à haut rendement, est conduit en zéro pâturage pour mieux maîtriser les lactations. La législation PAC, influente sur le système, est bien valorisée avec le maximum de surfaces primées.

Évaluées selon les résultats courants par Unité de Main d'œuvre (UMO) et par 1 000 litres de lait, A se situe dans le quart supérieur de l'échantillon « Bovins lait spécialisés » du RAD et B dans la moyenne d'un échantillon « Bovins lait spécialisé maïs-herbe » de la Chambre d'agriculture du département.

I – Analyse économique : des résultats très contrastés

Gustave Delaire, conseiller de gestion

Comparaison
de deux exploitations laitières...

La comparaison de ces deux exploitations (GAEC en fermage) est conduite à partir du compte de résultat de l'année 2006 et de ses soldes intermédiaires de gestion : Marge Brute (MB), Valeur Ajoutée (VA), Excédent Brut d'Exploitation (EBE), Résultat Courant (RC). Priorité est donnée à l'analyse globale de l'exploitation plutôt qu'à celle par production. Le lait est l'activité principale, les autres lui sont subordonnées, d'abord compte tenu de leur proportion (30 % du « produit activité »), ensuite parce qu'elles résultent de la façon de conduire le troupeau. Chez A, la douzaine de bœufs valorise des parcelles inaccessibles aux vaches. Chez B, la vente de 350 tonnes de céréales et oléoprotéagineux (produits sur 75 ha) compense de fait, mais seulement en partie, les 577 tonnes d'aliments achetés pour nourrir le bétail (430 tonnes de concentrés et 127 tonnes de fourrages grossiers) produits sur des surfaces cultivées ailleurs.

Parce qu'il n'y a pas d'efficacité économique en soi mais par rapport à des objectifs ou des enjeux définis, cette comparaison est également établie à l'Unité de Main d'œuvre ou UMO (revenu obtenu par rapport aux moyens de production engagés), à la surface (productivité physique et richesse créée) et enfin aux 1 000 litres (coût de production et sensibilité au marché).

Cette comparaison n'a évidemment pas de valeur statistique, mais, elle caractérise l'importance du choix des critères d'évaluation de tout système d'exploitation.

Descriptif

GÉNÉRALITÉS	A	B
UMOF	3	4,5
Régime fiscal	forfait	réel
SAU (ha.)	90	197
Lait vendu (1 000 l)	376 000	1 022 000
Immobilisations (K €)	150	443

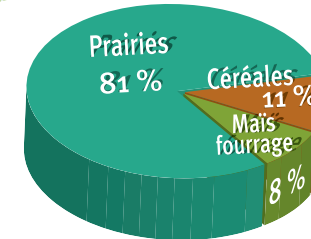
ÉLÉMENTS FINANCIERS CONSOLIDÉS	A	B
Encours MT (K €)	94	326
Taux d'endettement (%)	23	62
Annuités (K €)	7	83

Troupeau

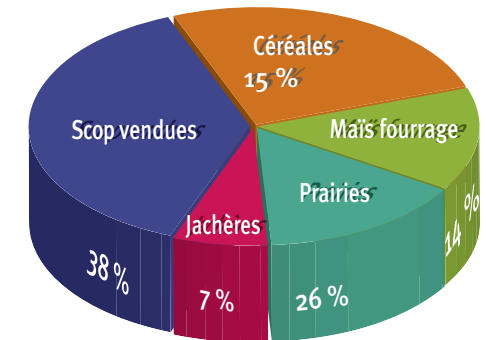
COMPOSITION	A	B
VL, effectif	64	122
Renouvellement env.	15	50
Bœufs env.	12	-
Taurillons env.	-	15

CONDUITE	A	B
Pâturage en mois	8-9	0
Irrigation (maïs en ha.)	0	28
Chargement par ha. SFP	1,13	1,73
Aliments achetés en T.	6	577
Moyenne économique/VL	5 800	8 400
Litrage/ha. SFP	4 200	9 000
Litrage/ha. SAU	4 200	5 200
Prix du lait (1 000 l)	279	280

Les surfaces



A Système autonome avec une SAU de 90 ha où l'herbe domine



B Système conventionnel avec une SAU de 197 ha où la culture est très majoritaire

Meilleur rendement laitier/VL (qui présume proportionnellement moins de capitaux immobilisés en nombre de VL et en bâtiments) et meilleurs chargement et litrage/ha de SFP laissent présager une efficacité et une viabilité économiques supérieures chez B par rapport à A. Voyons ce qu'il en est avec les comptes de résultats ci-après.

Comptes de Résultats 2006

Produits des activités

	de A		de B	
Produits des activités	148 550	100%	414 987	100%
dont :				
• Lait	105 040	70 %	285 694	69 %
• Viande	33 252		68 239	
• Végétaux	4 288	} 30 %	57 048	} 31 %
• Divers	5 970		4 006	

Charges opérationnelles

dont :				
• Engrais, Semences, phyto., tiers végétaux	- 21 114		- 206 633	
• Aliments, santé, reproduction, technique, tiers animaux	- 7 114		- 54 059	
	- 14 000		- 152 574	

I- Marge brute

I- Marge brute	127 436	85%	208 354	50%
Autres biens et services	- 17 389		- 76 930	

II- Valeur Ajoutée

Primes	33 604		88 678	
Total autres charges,	- 32 059		- 59 357	
dont :				
• Fermage	- 12 244		- 22 763	
• Impôts et taxes,	- 778		- 3 180	
• Charges sociales exploitants	- 16 111		- 33 114	
• Autres frais de personnel	- 2 926		- 300	

III -E. B. E.

Produits financiers	1 715		7 156	
Frais financiers et Amortissements	- 8 295		- 66 503	
dont :				
• Frais financiers	- 346		- 5 611	
• Amortissements	- 7 949		- 60 892	

IV - Résultat Courant

IV - Résultat Courant	105 012	57 %	101 398	20 %
RÉCAPITULATIF				
• Produits courants	183 869	100%	510 821	100%
• Charges courantes	-78 857	43 %	- 409 423	80 %
R. C.	105 012	57 %	101 398	20 %

7 fois moins de consommations intermédiaires...

... et 8 fois moins de charges pour l'outil...

... d'où autant de résultat.

Près de 3 fois plus de produits...

... et 2,64 fois plus de primes...

... mais pas plus de résultat.

Ces deux exploitations ont quasiment le même résultat courant. Mais A l'obtient avec près de 3 fois moins de produits et environ 2,5 fois moins d'aides publiques, compensés par une réduction équivalente de charges. Ainsi, pour 100 € de produits, B obtient 20 € de résultat et A près de 60 ! L'analyse des performances techniques par activité, aussi intéressante soit-elle, ne permet pas d'expliquer de tels écarts. Par rapport au « produire plus en zéro pâturage » de B, le « produire autonome et économe » de A par le « maxi pâturage » (sur des prairies longue durée à base de graminées et légumineuses) permet d'importantes économies dans trois domaines : d'abord sur la SAU avec moins d'engrais, de

semences et de produits phytos ; puis sur le troupeau avec moins d'achats de protéines et autres compléments ; enfin sur les frais de mécanisation pour les travaux du sol, de semis, de récolte, de transport, de stockage, de distribution... Si bien que la valeur ajoutée de B, dont le montant est à peine supérieur à celle de A, représente le tiers de ses produits d'activités contre les trois-quarts pour A.

Mesurée à partir de l'EBE, la « viabilité économique » de A est également meilleure. Après prélèvements des associés et remboursement des annuités, il dispose d'un « disponible » confortable (plus de 30 000 €) pour divers autofinancements ou épargne de précaution, alors que celui de B est négatif (- 5 427 €). Tendue, cette situation n'est pas pour autant dramatique si elle ne perdure pas.

Le « maxi pâturage » permet d'importantes économies dans trois domaines

Au final, le résultat courant de B est légèrement inférieur à celui de A, (les aides publiques en représentent près de 90 % contre à peine 30 % pour A). Ce dernier retrouve près des trois-quarts de sa valeur ajoutée et de ses primes dans son revenu (RC) au lieu d'à peine la moitié chez B qui en laisse une part importante pour son outil, au détriment de l'emploi. Dit autrement, A obtient autant de revenu (RC) avec 107 ha, 646 000 litres de lait et 55 074 € de primes de moins que B. Ce surplus de « moyens » ne rapporte donc rien à B, tout en lui faisant prendre plus de risques économiques et financiers.

Pour une autre lecture économique

Du produire toujours plus...

L'approche économique la plus commune consiste à accompagner, voire à encourager la course à l'augmentation des surfaces et des volumes, puis à s'assurer que les annuités pourront être remboursées. Pour cela, la priorité est donnée à 2 soldes intermédiaires du compte de résultats : la marge brute et l'EBE.

L'analyse par activité est privilégiée à l'aide des marges brutes. Elle est la plupart du temps au service du « produire plus ». D'un point de vue économique, ce critère fait souvent illusion car les meilleurs rendements et montants de marges n'aboutissent pas automatiquement au meilleur revenu. Sans doute par facilité, l'EBE est souvent utilisé en essayant abusivement de lui faire tout dire. Son taux est couramment employé comme indicateur de « l'efficacité économique » des façons de produire. Ce n'est pourtant pas le plus approprié tant les produits et charges qui le composent peuvent être particuliers et indépendants des productions : d'un côté, primes DPU, MAE..., de l'autre, charges sociales exploitants liées au régime fiscal et aux choix sociaux, plus d'éventuelles charges salariales. Son montant, diminué des annuités, est souvent qualifié de « revenu disponible », sans en être un, mais quand même utilisé comme tel. En revanche, l'EBE est utile pour mesurer la « viabilité économique » établie, en approche trésorerie, par la formule suivante : $EBE - \text{annuités} - \text{prélèvements} > 0$, pour divers autofinancements. Nécessaire certes, cet indicateur est insuffisant.

... à la recherche d'une meilleure efficacité économique pour l'agriculteur

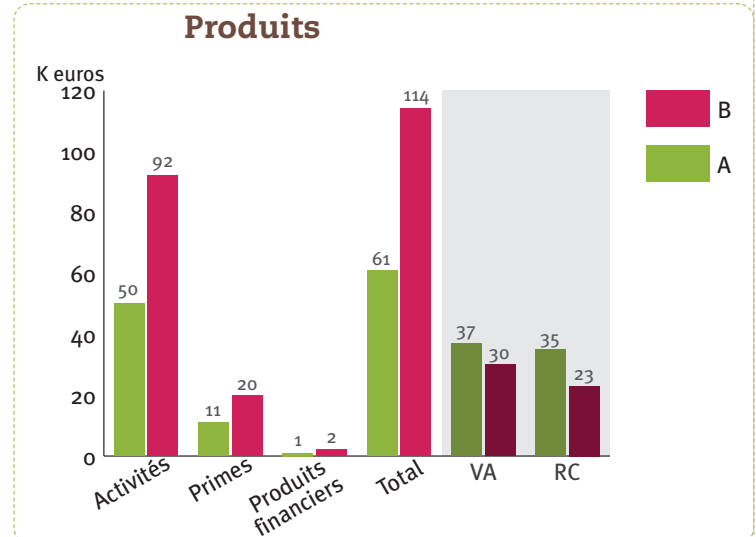
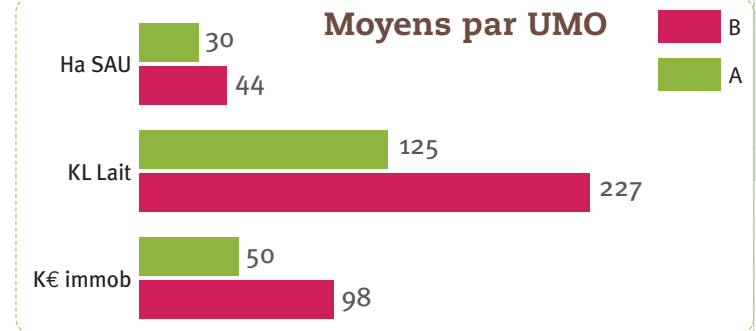
C'est-à-dire essayer d'obtenir « le plus » avec « le moins » : plus de revenus avec moins de moyens de production (surface, quotas, équipements, ...) et, pourquoi pas, moins d'aides publiques ; tout en ayant d'aussi bonnes conditions de travail et en assurant la pérennité de l'outil. L'analyse est plutôt axée sur le système et les coûts de production globaux en s'appuyant sur la valeur ajoutée et le résultat courant. **La Valeur ajoutée (VA) est le solde le plus complet du processus productif. Il prend en compte l'en-**

A l'UMO, chez A moins de volumes, moins de risques et plus de revenu !

Malgré 8 500 € de primes en moins, l'associé de A obtient moitié plus de revenu (+ 12 411 €) tout en produisant moitié moins que B et en prenant beaucoup moins de risques économiques et financiers (environ 2,5 fois moins d'encours MT). L'associé de B crée moins de richesse (valeur ajoutée) et doit en affecter 5 fois plus que A à son outil. C'est au détriment de son revenu. Les charges sociales supplémentaires (de près de 2 000 €) ne sont pas déterminantes.

Cette efficacité économique supérieure chez A traduit une meilleure efficacité sociale puisqu'il mobilise beaucoup moins de moyens de production (un tiers de surface et moitié moins de lait) et moitié moins d'aides publiques que l'associé de B. Autant d'éléments favorables au maintien d'un nombre plus important d'exploitants et à la vitalité des territoires. En outre, l'installation d'un jeune est beaucoup plus facile et attrayante chez A : moitié moins de capitaux à reprendre (50 000 € en immobilisations contre 98 000 chez B) pour

une espérance de revenu très nettement supérieure. Ainsi, chez B, le jeune associé doit faire face à des annuités JA de près du double que celui de A, entamant ses prélèvements de près de 4 500 € supplémentaires, ce qui n'est pas négligeable.

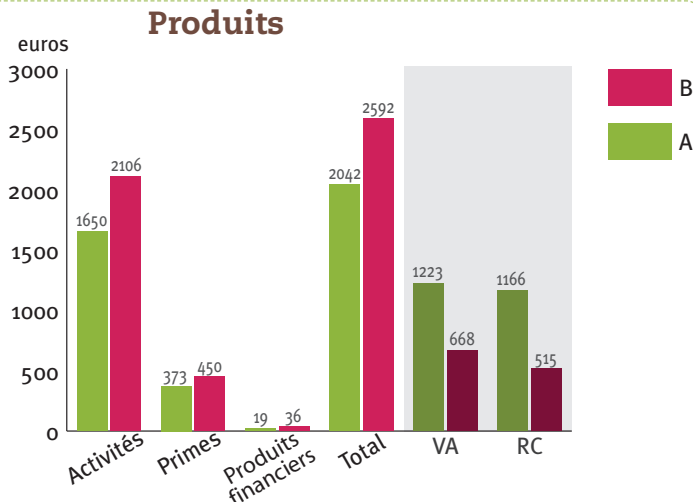


A l'hectare, B est plus productif mais crée moitié moins de richesse

Alors qu'ils produisent tous les deux la même quantité de viande, l'hectare SAU de A produit 4 200 litres de lait et celui de B 5 200 litres et environ 18 quintaux de COP vendues, soit + 27 % de produits en valeur. Cette productivité supérieure génère plus d'activité dans les entreprises d'aval (pour combien d'emplois en plus ?). Mais ces cultures de vente ne compensent que partiellement les achats d'aliments pour le troupeau qui sont cultivés hors de l'exploitation.

Moins productif l'hectare de A ne peut cependant pas être accusé d'extensif puisqu'il s'y crée près du double de valeur ajoutée et qu'il s'y dégage plus du double de revenu courant que chez B. Ce qui permet de maintenir davantage d'emplois dans les territoires.

En outre, le système autonome et économe de A préserve mieux les ressources naturelles, notamment l'eau. Sa pression polluante est presque nulle vu la très faible consommation d'énergie, notamment fossile (50 € pour A contre 139 pour B) et d'intrants polluants, (20 € contre 175 pour B). Et ce système préserve vraisemblablement mieux à long terme la fertilité des sols et la biodiversité (intérêt au maintien des haies).

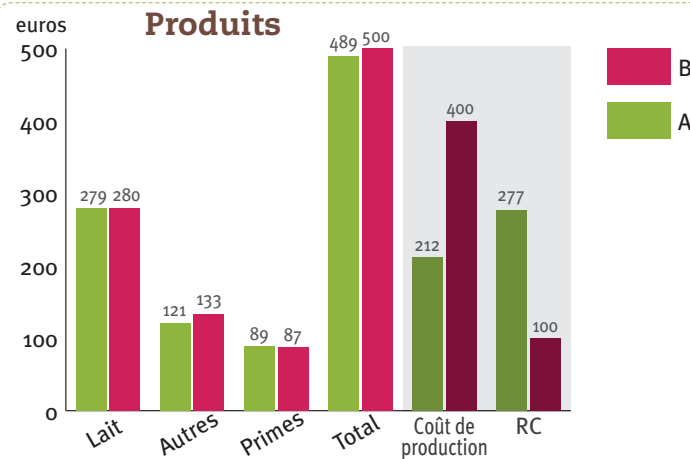


Aux 1000 litres, 3 fois plus de revenu chez A

Avec un lait payé au même prix et pour un montant de produits courants aux 1 000 litres légèrement inférieur, le système autonome et économe de A dégage un revenu au litre de lait de près du triple !

Le coût de production (charges) est de près du double chez B du fait, notamment, de la conduite en zéro pâturage. Et la taille du troupeau (122 VL) rend sans doute la mise à l'herbe plus difficile, voire impossible. Davantage de surfaces et de litrage n'engendre donc pas d'économies d'échelle.

En outre, avec un revenu courant de 20 % des produits courants, le système intensif de B se révèle beaucoup plus sensible que le système autonome et économe de A aux fortes variations de prix du lait et à la hausse, plausible pour l'avenir, du prix de la plupart des intrants nécessaires à l'agriculture.



- ● ● **semble des biens et services consommés pour produire** : « charges opérationnelles » et « autres biens et services ». Son taux (VA/produits d'activités) en fait l'indicateur d'efficacité économique du processus de production le plus pertinent pour la comparaison entre exploitations. Son montant représente la richesse créée avec les activités, par le travail ; ce qui en exclut les primes, même couplées. Cette richesse, avec les primes cependant, « conditionne » l'emploi et l'outil, lesquels sont d'autant plus en « concurrence » pour se la partager que la fiscalité au réel incite à investir, voire à surinvestir. D'où l'intérêt d'en connaître la répartition pour la comparer ; et l'influer en faveur de l'emploi !

Le Résultat courant, c'est le revenu (ou le déficit) de l'activité courante de l'exploitation. Curieusement, l'intérêt pour ce solde semble tomber en désuétude, alors qu'on prétend souvent augmenter ce revenu en cherchant à produire plus par l'amélioration de la productivité du travail (plus de volume/UMO, impliquant de s'équiper davantage) et par l'augmentation des consommations intermédiaires. Comme s'il suffisait d'investir et de produire et que la contrepartie des risques économiques et financiers encourus était secondaire. Son taux est celui de la marge bénéficiaire. Son montant doit lui aussi, à son niveau, assurer la « viabilité économique » de l'exploitation vérifiée avec la formule : « RC – prélèvements > 0 », pour divers autofinancements. Toutefois, pour être significatif et opérationnel, le résultat courant a besoin d'être délesté des charges purement fiscales, à placer dans le Résultat d'exercice, qui est le solde suivant et le dernier ; lequel est ici hors propos.

Comparaison de deux exploitations laitières...



© le paysan d'Auvergne



© le paysan d'Auvergne

Efficacité économique et durabilité

Dans cette comparaison, le système autonome et durable est beaucoup plus efficace que le système intensif, aux plans économique, social et environnemental.

Le volet économique s'avère y être le pilier de la durabilité. D'abord, parce que sans « viabilité économique » il n'y a pas d'exploitation durable qui tienne.

Ensuite, parce que la meilleure protection de l'environnement découle de cette meilleure « efficacité économique » (chez A, celle-ci résulte des économies de charges bien maîtrisées, notamment en énergie fossile et en intrants polluants). Enfin, parce qu'en obtenant plus de revenu par UMO avec moins de surface et de litrage, A contribue au maintien des emplois exploitants, lesquels sont au cœur de l'agriculture durable.

Moins d'exploitants, c'est plus d'agriculture industrielle. Durable elle aussi ?

Comparaison synthétique de la durabilité des deux exploitations

	A	B
INDICATEURS ÉCONOMIQUES		
Efficacité économique du processus de production (VA/produits activités)	74%	32%
Sensibilité aux aides (primes / résultats courant)	22%	87%
Viabilité économique (EBE - annuités - prélèvements)	34 573	- 5 427
Autonomie financière (annuités/EBE)	7%	52%
INDICATEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES		
Dimension économique/UMO (litres de lait vendus)	125 000	227 000
Contribution à l'emploi et à la marge de sécurité (RC + frais de personnel/VA + primes)	86%	61%
Niveau de vie (prélèvement par associé)	25 054	25 731
Niveau de vie (prélèvement moins l'annuité JA)	19 541	14 903
Transmissibilité (montant immobilisations/UMO)	50 000	98 000
Transmissibilité (résultat courant / UMO)	35 004	22 533
INDICATEURS DE PRESSION POLLUANTE		
Engrais et phytos en euros/ha SAU	20	175
Carburants, eau, gaz, électricité en euros/ha SAU	50	139

II – Bilan énergétique : une efficacité contrastée

Philippe Pointereau, Solagro

17

Comparaison
de deux exploitations laitières...

Le diagnostic Planète

Le diagnostic Planète (diffusé par SOLAGRO) évalue les consommations et émissions de gaz à effet de serre émis par les activités agricoles. Il permet aux agriculteurs de cibler les économies souhaitables et possibles, notamment en énergie fossile. Toute production agricole est créée à partir de l'énergie solaire transformée par la photosynthèse des plantes ; il est donc pertinent de parler d'efficacité énergétique, soit du rapport entre l'énergie produite et les consommations d'énergie fossile directes et indirectes. Pour cela, le diagnostic Planète applique, aux entrées et sorties de l'exploitation, des coefficients forfaitaires de valeur énergétique permettant d'évaluer les consommations directes (fuel, gaz, essence, électricité utilisés par l'exploitation) et indirectes (l'énergie fossile utilisée pour les produire et les acheminer). Ces calculs s'appliquent à la fois aux consommations intermédiaires et aux investissements (l'énergie incorporée dans le matériel, les bâtiments et les aménagements fonciers, amortie sur plusieurs années).

Finalisé sur l'énergie fossile, le bilan Planète ne prend pas en compte pour les aliments achetés toute l'énergie qu'ils apportent (produite sur d'autres terres que celles de l'exploitation) mais seulement l'énergie fossile incorporée pour leur production et leur transport.

Les Orientations Techniques d'Exploitation (OTEX) végétales ont la meilleure efficacité énergétique. Par exemple, les grandes cultures produisent en moyenne 5 unités d'énergie pour une seule consommée directement et indirectement en équivalent fuel, alors que les OTEX bovins lait ou viande, transformateurs de produits végétaux, ont en moyenne une efficacité énergétique inférieure à 1.

L'analyse économique des deux exploitations A et B a été établie en les considérant d'un même niveau de spécialisation laitière, du fait de la structure de leur chiffre d'affaires et de leur conduite, pour les deux, surdéterminée par la production laitière. En ce qui concerne le bilan énergétique, cette approche se confirme à propos des entrées en énergie fossile du fait qu'il est difficile d'affecter avec exactitude les consommations d'énergie à ce qui paraît être, chez B, deux activités distinctes étant donnée

la part énergétique des végétaux vendus par rapport à celle du lait. Pour permettre au lecteur de cheminer à son gré dans sa réflexion sur ces questions nouvelles, ces deux exploitations sont comparées à la moyenne d'un ensemble significatif d'exploitations laitières dites « conventionnelles », ayant réalisé un bilan Planète en 2006 et regroupées sous 2 OTEX lait : « Bovins lait strict » (sans vente de végétaux) et « Bovins lait – Céréales et OléoProtéagineux ».

Résultats à l'hectare de SAU en Equivalent litres de fioul

POSTES	A 2006	B 2006	PLANÈTE 2006 BL-COP CONVENTIONNEL (114 EXPLOITATIONS)	PLANÈTE 2006 BL STRICT CONVENTIONNEL (84 EXPLOITATIONS)
Fioul consommé	67	175	136	127
Autres produits pétroliers	5	15	14	11
Electricité	59	167	79	98
Energie / Eau	0	0	6	6
Achats d'aliments	6	357	109	151
Engrais et amendements	13	132	155	111
Phytosanitaires	1	9	14	6
Semences	2	8	9	4
Matériels	45	80	59	57
Bâtiments	12	18	34	30
Autres achats	22	59	25	29
Entrées/ha (entrées/1000 l de lait)	233 (56)	1 020	638	631 (135)
Lait	395	462	316	428
Viande	50	46	40	56
Végétaux	0	950	1057	0
Autres	0	0	0	0
Sorties/ha	445	1 458	1 413	484
Efficacité énergétique à l'ha SAU	1,90	1,43	2,21	0,77

Le pâturage : clef d'une bonne efficacité énergétique en production laitière

L'exploitation A, en système autonome et économe avec maxi pâturage, enregistre une efficacité énergétique remarquable : elle est 2,5 fois meilleure que la moyenne des conventionnels « bovins-lait strict » et supérieure de 30 % à celle de B alors que ce dernier produit près des deux-tiers d'énergie sous forme végétale.

Il est, certes, délicat de comparer une exploitation à une moyenne aux résultats dispersés¹ et au demeurant non représentative de l'ensemble des élevages laitiers dits conventionnels. Cependant, l'exploitation A, qui exprime pleinement aujourd'hui, une démarche conduite depuis plusieurs années (peut-être pas reproductible à ce niveau en toutes situations), livre des

enseignements très intéressants. Par rapport aux « bovins-lait strict », A est économe sur tous les postes, dont quatre sont déterminants par leur importance : le fuel consommé et le matériel mobilisé (effet maxi pâturage) ; la consommation d'électricité, les engrais et amendements (effet prairies à base de légumineuses) et surtout les achats d'aliments, plus de 20 fois inférieurs (effet autonomie en protéines). Et ce sont sur ces mêmes postes que B abaisse son efficacité énergétique, y compris par rapport aux « bovins lait – Céréales et OléoProtéagineux » : plus du quart de l'électricité sert à l'irrigation et les achats d'aliments, très éle-

vés, résultent de la recherche du rendement laitier maximal en vue d'une valorisation génétique du troupeau.

L'intensification de la production détourne les agriculteurs de l'objectif de valoriser au mieux les ressources naturelles

La consommation totale d'énergie fossile chez A est ainsi près de 3 fois plus faible par hectare que chez ses homologues « conventionnels ». Le fait que ces derniers produisent en moyenne à peine 10 % d'énergie de plus que A – alors qu'ils

devraient prendre en compte les apports en énergie « naturelle » des aliments achetés produits ailleurs sur l'équivalent de 15 à 20 % de la surface de leur exploitation – justifie-t-il qu'ils aient une efficacité énergétique aussi faible ?

Dit autrement, l'intensification de la production et de la productivité du travail à coûts d'aliments concentrés et d'énergie fossile consommée ou incorporée dans les équipements peut non seulement reposer sur un gaspillage énergétique mais surtout elle détourne les agriculteurs de l'objectif de valoriser au mieux les ressources naturelles et l'énergie gratuite prodiguée par le soleil et la photosynthèse. Pendant encore combien de temps ?

NOTES

1 - Cf. l'étude sur les bilans Planète réalisés jusqu'en 2006, établie par Solagro pour l'ADEME.



C'est connu, dans les élevages allaitant la prairie prédomine. La Politique agricole commune, en particulier depuis 1992, y contribue fortement. Avec cependant des ambiguïtés. Les plafonds de chargement (Unité Gros Bétail/ha) pour l'accès à certaines aides sont aussi bien au service d'une extensification, pratiquée par de grandes à très grandes exploitations, qu'en faveur d'une désintensification recherchée pour des considérations environnementales. Le soutien à la prairie (prime à l'herbe) dans le bassin allaitant, désormais spécialisé « naisseur », ne doit pas occulter que l'engraissement des broutards se fait ailleurs selon un système fourrager très intensif, type « maïs-soja ».

La coexistence de ces deux modèles est le plus souvent appliquée en zones de plaine dans les élevages naisseurs-engraisseurs (NE). Elle est vécue dans le Centre-Ouest de la France comme une relative désintensification par rapport au système fourrager très intensif qui y fut promu dans les années 1970-1980 et qui était à base de Ray Grass Italien-Maïs et tourteau de soja pour l'ensemble du troupeau. Par exemple, en 2007 en Deux-Sèvres, dans le système fourrager des élevages allaitant NE avec achat de broutards, les prairies temporaires et naturelles représentent un peu plus de 40 % de la SAU, le maïs et le RGI chacun un peu moins de 20 % moyenne. Ce dernier disparaît quasiment au profit de la prairie temporaire chez les naisseurs-engraisseurs sans achats de broutards.

Les éleveurs de bovins-viande naisseurs et naisseurs-engraisseurs ne sont pas dans des systèmes aussi opposés qu'en élevage laitier. Les options possibles sont davantage dans le degré d'autonomie à l'intérieur d'un modèle où l'herbe dépasse 60 % de la SAU. Ces niveaux d'autonomie-économie peuvent cependant être importants comme en témoigne la démarche d'éleveurs du CIVAM du Haut Bocage en Deux-Sèvres. Lesquels obtiennent, par rapport à leurs collègues, des résultats économiques tout à fait satisfaisants.



Autonomie totale et taurillons engraisés au pâturage !

Exemple d'une de ces exploitations, près de Bressuire.

2 UTH, 65 ha de SAU, 50 vaches allaitantes charolaises (52 primes) et 4 normandes. La viande représente 100 % des ventes : 15 veaux sous la mère vendus à 180-200 kg vif, 15 taurillons vendus à 19-21 mois au poids moyen de 400 kg de carcasse et une vingtaine de génisses et réformes engraisées.

L'assolement de l'exploitation comprend 85 % de prairies (70 % de temporaires multi-espèces à 9 tonnes de MS et 15 % de naturelles), 15 % de mélanges céréaliers, plus 1,8 ha de chou en dérobé. Pas d'engrais minéral, mais 20 tonnes de paille achetées augmentent la production d'un fumier composté. Environ 500 heures de tracteur/an consomment 3 000 l de fuel. L'autonomie alimentaire est complète en énergie comme en protéines : pâturage maximum facilité par un parcellaire groupé et bocagé et foin à l'auge en

période hivernale. Pas du tout d'ensilage d'herbe ! La conduite du troupeau au pâturage est dictée par le comportement de la prairie, en particulier pour l'engraissement des génisses, vaches de réforme et des taurillons qui, d'avril à octobre, ont une complémentarité progressive en céréales (jusqu'à 6 kg en fin d'engraissement). La conduite des cultures et du troupeau est très proche de l'agrobiologie.

L'efficacité économique de cette exploitation est surprenante. Par rapport aux NE sans achat de broutards observés par la Chambre d'agriculture du département, elle dispose par unité de main d'œuvre de 40 % de moins de SAU et de 50 % de moins de cheptel de souche et d'immobilisations. Elle a également moitié moins de produit d'activités, mais en obtient quand même autant de valeur ajoutée (près de 17 000 € hors primes) grâce à des façons de produire deux fois plus efficaces, puisqu'elle obtient 60 % de valeur ajoutée sur produits contre 25 à 30 % pour les « conventionnels ». Si bien que le revenu courant

(20 000 € en 2007), qui n'est amputé d'aucun frais financier, représente 45 % des produits et primes, soit 35 % de plus que celui des exploitations conventionnelles (14 700 € en 2007).

La productivité à l'hectare est plus faible : 230 kg carcasse contre environ 300 pour les NE conventionnels. Mais la richesse créée (valeur ajoutée) est le double (520 €/ha contre environ 250). Et sans aucun achat d'aliment.

L'efficacité de cette exploitation est surprenante

Cet exemple sommairement évoqué est sans doute un peu extrême, car bien calé depuis quelques années et relativement abouti. Néanmoins, entre le système intensif lourd en capitaux, économiquement et socialement moins efficace et le système extensif synonyme de désertification, il indique la direction vers des systèmes autonomes et économes performants et peu sensibles à la hausse du coût des intrants.

Avec les ruminants à l'herbe, la caractérisation d'un système autonome est aisée : ils sont nés pour brouter et ils offrent la barre de coupe la moins coûteuse qui soit ! En grandes cultures la démarche vers l'autonomie est moins évidente : les intrants sont déterminants pour produire plus à l'hectare et les équipements (mécanisation) pour produire plus par unité de main d'œuvre, et les écono-

mies d'échelle sont évidentes en générant des coûts à l'unité produite plus faibles. Il n'est donc pas surprenant que la préoccupation environnementale, considérée comme incompatible avec l'efficacité économique de l'exploitation, soit généralement présentée comme une contrainte.

De 2007 à 2011, 50 exploitations expérimentent une démarche « système »

Depuis 2007, ces exploitations à dominante « grandes cultures » membres des CIVAM-RAD des régions Centre, Pays de la Loire, Poitou-Charentes et Bretagne conduisent, une expérimentation « projet grandes cultures économes »¹ impliquant l'ensemble du système de cultures. Celle-ci, qui doit durer jusqu'en 2011, vise à évaluer l'impact pour l'environnement (eau, air, sol, biodiversité) de systèmes « économes » en intrants sans que pour autant la rentabilité économique et les conditions de travail des exploitations ne soient altérées, voire au contraire qu'elles soient améliorées.

Le cahier des charges, élaboré par les paysans eux-mêmes, prend en compte la diversité des exploitations (degré de spécialisation, orientation dominante des productions et surtout diversité des sols et du climat). Il comporte 6 obligations à respecter : rota-

tion longue des cultures, limitation des apports minéraux (NPK), utilisation réduite des pesticides, limitation de la consommation d'eau, couverture maximale des

sols et préservation de la biodiversité.

Tout changement significatif de système d'exploitation et d'itinéraire technique met du temps avant d'atteindre sa pleine efficacité économique en régime de croisière

La faisabilité du cahier des charges sera évalué et l'impact environnemental des systèmes « économes » sera mesuré grâce aux indicateurs Indigo mis au point par l'INRA de Colmar et au bilan énergétique Planète.

Au terme de 2011, on escompte une évaluation environnementale relativement fiable, sauf peut-être sur des objectifs de biodiversité plus difficilement mesurables. En revanche, elle sera plus aléatoire quant à l'impact sur la rentabilité des exploitations et les conditions de travail : tout changement significatif de système d'exploitation et d'itinéraire technique met du temps avant d'atteindre sa pleine efficacité économique en régime de croisière.

NOTES

1 - Cette expérimentation est conduite en partenariat avec le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, l'Institut National de Recherche Agronomique - INRA, l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie - ADEME, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et l'Ecole Supérieure d'Agriculture d'Angers,



Nouvelle donne des marchés : pas de quoi remettre en cause les conduites autonomes, mais...

Pour la première année (2007), malgré la hausse importante des prix et un climat favorable aux maladies, les résultats économiques des systèmes économes et durables tiennent le coup : ils profitent certes moins de la hausse du prix des céréales (moindre rendement/ha) mais en revanche subissent moins la hausse du prix des intrants, si bien que la marge brute ne

décroche pas ou très peu par rapport aux systèmes conventionnels. L'INRA Versailles qui conduit depuis quelques années ce type de comparaison confirme : avec des rendements de - 14 % en blé, de - 10 % en colza et de - 3 % en pois par rapport au système productif, le système « intégré » ou économe en intrants dégage pratiquement la même marge brute (1 010 €/ha contre 1 020).

Le choix et la maîtrise des itinéraires techniques s'avèrent déterminants : assolement et rotation des cultures, choix de variétés résistantes aux maladies,

Ces démarches ne sont pas compatibles avec un raisonnement spéculatif à l'année

mélange de variétés qui réduisent l'exposition aux bio agresseurs, alternance de cultures d'hiver et de printemps... Selon B. Omon (Chambre d'agriculture de l'Eure) « la réduction des intrants n'est que la conséquence de choix qui permettent de moins exposer le système aux bio-agresseurs. Evidemment, ces démarches ne sont pas compatibles avec un raisonnement spéculatif à l'année ». Ce qui signifie que cette agriculture « agronomique et économe », visant à la fois à produire pour le marché et à préserver à long terme les ressources naturelles, ne pourra pas aisément répondre aux signaux, de plus en plus volatils, du marché comme le souhaitent les partisans du tout marché. Cependant, avec la tendance à la hausse des prix de l'énergie et des engrais et les mesures à venir de lutte contre l'effet de serre, l'efficacité économique et énergétique de ces systèmes économes a toutes les chances de s'affirmer.



Politique agricole commune et agriculture durable

Quelles perspectives pour une production autonome et économe ?

Jean-Christophe KROLL, professeur en économie et sociologie rurales à l'ENESAD

La Politique agricole commune a connu une évolution significative en 2003 avec une forte avancée vers le découplage total des aides, qui préfigure le démantèlement à venir de ce qu'il reste encore d'une politique commune. En période de hausse brutale des prix de certaines matières premières agricoles, il est en effet facile de mettre en exergue les rentes abusives dont bénéficient, grâce au découplage, certaines catégories de producteurs, les céréaliers en tout premier lieu, pour justifier une réduction ou une suppression des aides après 2013 (y compris les aides aux catégories de producteurs – les éleveurs notamment – qui en auraient pourtant le plus grand besoin). Qui peut en outre prétendre connaître quel sera l'état des marchés et des prix après 2013 ?

La course au découplage, censée rétablir le signal des prix et stimuler la compétitivité, consacre la parfaite schizophrénie de la politique agricole actuelle, écartelée entre ses deux piliers. Toutes les études montrent en effet que la dérégulation des marchés au nom de la compétitivité accélère, d'une part, la concentration des productions et des pollutions dans les régions les plus intensives au détriment des régions les plus pauvres (désertification) et, d'autre part, la concentration et la spécialisation des productions dans les plus grosses exploitations, au détriment des petites exploitations de polyculture. Au fil des réformes, les aides continuent à soutenir efficacement l'agrandissement des exploitations (aides à la surface) et la substitution du capital au travail (subventions aux investissements ; dispositifs fiscaux...) et, à travers elles, à soutenir l'exode agricole. Et, tandis qu'on organise le déménagement du territoire au nom de la compétitivité, on se propose, au nom du développement rural, de corriger avec le peu de

budget du second pilier, les dégâts générés par les réformes du premier pilier. Ces aménagements à la marge ne suffisent évidemment pas à contrecarrer les effets destructeurs de la dérégulation et de la répartition inéquitable et inefficace des soutiens du 1^{er} pilier. Ainsi peut-on en conclure, qu'en dépit de déclarations de principe concernant les nouvelles demandes sociétales, l'objectif essentiel des politiques agricoles européennes et nationales reste la poursuite, sous une forme rénovée, de la restructuration « productiviste » de l'agriculture. Pourtant les signaux ne manquent pas, pour indiquer la nécessité d'une re-fondation complète de la politique agricole : crise énergétique, crises alimentaire, climatique, écologique avec tout ce que cela implique comme réorientation des manières de produire (économiser les intrants coûteux et énergivores ; limiter l'effet

La course au découplage consacre la schizophrénie de la politique agricole actuelle

démontrent que les systèmes de production autonomes (en premier lieu les élevages de ruminants) sont capables de concilier préoccupations économiques, environnementales et sociales, souvent avec des niveaux d'aide publique modestes, pourquoi la politique agricole et la majorité des producteurs feignent-ils d'ignorer ce constat ? Faut-il en conclure que l'agriculture est désormais un marché captif pour les entreprises de l'agro-chimie et de l'agro-alimentaire, qui orientent les systèmes de production bien plus sûrement que la raison agronomique ?

En outre, quelle est aujourd'hui la légitimité, dans un pays comme la France qui ne compte plus guère que 3 % de sa population active dans l'agriculture, de soutenir encore l'exode agricole ? Quelle est la légitimité dans un pays comme la Pologne ou la Roumanie, d'exproprier les petites exploitations de subsistance, pour alimenter le flot de chômeurs et des travailleurs émigrés ?

Une politique agricole à la mesure des enjeux du moment

enjeux du moment, on voit bien s'esquisser les grandes lignes à partir desquelles elle pourrait se structurer :

- rétablissement d'une **régulation efficace** - car en agriculture le « signal des prix » est une chimère compte tenu de l'instabilité structurelle des marchés- pour sécuriser les investissements matériels et immatériels dans des systèmes de production innovants, pour plus d'autonomie et de durabilité ;
- instauration d'un **système d'intervention publique** (nécessaire pour réguler les marchés) qui rétablisse un minimum d'équité en faveur du travail (plafonnement des aides par actif notamment) ;
- instauration d'une **réelle conditionnalité** dans l'attribution des soutiens publics, de quelque nature qu'ils soient, établie sur des critères de performance qui privilégient les systèmes de production autonome et durable, et ne se cantonnent pas à une vérification fastidieuse de l'application formelle d'une liste de directives administratives. Toutefois, les outils – si perfectionnés qu'on puisse les imaginer – resteront inopérants si ne se concrétise pas en amont une réelle volonté politique de s'en servir efficacement.

Sans qu'il soit nécessairement possible de dessiner le contour de ce que pourrait être une politique agricole à la mesure des

Perspectives

Une agriculture autonome et économe : un choix responsable pour préserver la planète !

Philippe Cousinié, IGREF, chargé de mission Agriculture Durable à la FNCIVAM

L'agriculture durable répond aux défis majeurs de l'agriculture : produire pour aujourd'hui, valoriser les territoires et préserver les ressources naturelles.

L'orientation vers des systèmes de production basés sur l'agronomie, plus économes et autonomes permet d'assurer à la fois une pérennité de la production agricole pour les générations futures et une meilleure adaptation aux évolutions structurelles et conjoncturelles auxquelles nos sociétés sont confrontées. Ces systèmes, comme le montre l'étude comparée d'exploitations laitières, offrent des réponses pertinentes et adaptées pour l'alimentation (qualité des produits), la pérennité des territoires (transmission d'activités, vitalité sociale, accueil en milieu rural), l'accès au foncier, la création d'emplois locaux, la viabilité économique, les circuits courts et le respect de la ressource naturelle (rotations avec des légumineuses, biodiversité, effets sur les sols,...). Ils offrent des économies notables (intrants, énergie) et restent peu dépendants de l'extérieur (faibles achats et valorisation des ressources locales).

L'essor de l'agriculture autonome et économe est pourtant limité en France par les politiques agricoles, les freins institutionnels et des règles de commerce international qui favorisent de plus en plus les exploitations à finalité industrielle.

Malgré ces contraintes, l'agriculture durable fait la preuve de son impact positif pour l'installation (faibles coûts d'entrée) et pour la création d'emplois (valorisa-

tion de la main-d'œuvre par une meilleure valeur ajoutée), grâce aux initiatives volontaires lancées par des agriculteurs motivés.

Le réseau CIVAM innove pour une agriculture durable et responsable !

Le réseau CIVAM a contribué à l'expansion de l'agriculture biologique et de la production fermière en France dès les années 1970. Il a été, avec le Réseau Agriculture Durable, à l'initiative de systèmes de production économes et autonomes en système herbager. Aujourd'hui, il continue de chercher et d'expérimenter des solutions innovantes et durables dans d'autres filières et sur la commercialisation en circuits courts. Les expérimentations en cours fourniront dès 2009 des résultats concrets sur les systèmes herbagers du Grand-Ouest (observatoire technico-économique du RAD), les grandes cultures économes (Grand Ouest et

Un soutien public et un accompagnement technico-économique sont indispensables pour favoriser la transition des systèmes agricoles

Centre) et sur des productions très diverses en territoires de moyenne montagne et de Méditerranée.

Plus globalement, la mise en place d'indicateurs plus complets sur l'agriculture durable permettra de fournir des références technico-économiques afin de mieux identifier l'implication des agriculteurs dans ces démarches et de valoriser leurs innovations auprès des collectivités.

Les orientations vers des systèmes de production durables feront l'objet de nouvelles innovations, d'outils d'aide à la décision et d'expérimentations de terrain. Un soutien public par des aides ciblées et un accompagnement technico-économique sont indispensables que ce soit en lait, en viande, en grandes cultures ou pour d'autres productions afin d'inciter et de favoriser la transition des systèmes agricoles intensifs vers des systèmes autonomes et économes susceptibles de dégager une meilleure valeur ajoutée avec une productivité similaire.

Une réponse à la crise actuelle : soutenir les systèmes de production durables et solidaires ancrés sur les territoires.

La récente crise économique et financière a créé une onde de choc dès septembre 2008 et ses effets devraient s'intensifier en 2009/2010. Sous la contrainte économique et face aux demandes de la société, il est donc devenu urgent de repenser le modèle agricole pratiqué depuis plus d'un demi siècle en recherchant des solutions innovantes et durables. L'ancrage au territoire par la généralisation de pratiques durables et solidaires répondrait parfaitement au triple défi environnemental, économique et social permettant d'assurer l'avenir des générations futures.

Pour diffuser ce modèle à plus grande échelle, le soutien à une agriculture durable et responsable constitue une des réponses essentielles face à la crise actuelle et pour l'avenir de la Planète.

Le réseau CIVAM



Fédération Nationale CIVAM
71 bvd de Sébastopol - 75 002 Paris
Tél : 01 44 88 98 58 - Fax : 01 45 08 17 10
fncivam@globenet.org - www.civam.org

Les CIVAM (Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural), ce sont 170 associations, autant d'animateurs et techniciens et 8 000 adhérents dans 15 régions françaises. Les agriculteurs et ruraux adhérents des groupes locaux cherchent à intégrer des préoccupations citoyennes dans leur métier et tentent des réponses originales dans tous les domaines touchant à l'agriculture et au développement rural :

- proposer des aliments de qualité dans le souci de proximité avec les consommateurs (panier solidaire, circuits-courts, produits biologiques, fermiers...);
- respecter les terroirs et territoires en favorisant l'installation agricole et la transmission des exploitations par une meilleure cohérence économique et sociale ;
- promouvoir des pratiques agricoles qui préservent l'environnement, et offrent aux agriculteurs la possibilité de vivre décemment dans des conditions de travail satisfaisantes ;
- construire un monde rural facteur de cohésion sociale par l'accueil en milieu rural ;
- développer un modèle énergétique économe.

Le Réseau Agriculture Durable



Réseau Agriculture Durable
17 rue du bas village - CS 37725 - 35577 Cesson-Sévigné cedex
Tél : 02 99 77 39 25 - Fax : 02 23 30 15 75
agriculture-durable@wanadoo.fr - www.agriculture-durable.org

Le RAD a été créé en 1994, et formalisé sous forme associative en 1997. Il réunit 26 groupes de développement agricole situés dans le Grand Ouest de la France soit au total près de 3 000 agriculteurs. En rupture avec le modèle intensif, le RAD les accompagne dans leur évolution vers des systèmes liés au sol, plus économes en intrants, plus respectueux des hommes et des ressources naturelles. Ce sont :

- les systèmes herbagers économes basés sur le pâturage ;
- les systèmes de grandes cultures économes basés sur des rotations allongées ;
- les ateliers de porcs sur litière avec alimentation produite à la ferme.

Le RAD organise des travaux communs entre ces groupes d'agriculteurs. Il vulgarise leurs savoir-faire dans des publications :

- cahiers techniques de l'agriculture durable (8 titres) ;
- dossiers techniques du RAD et dossiers à fiches « pourquoi-comment » (5 titres).


Le RAD milite pour que les politiques publiques reconnaissent l'intérêt social et environnemental de ces systèmes plus économes : des systèmes qui rendent aux agriculteurs toute leur autonomie de décision.

Le WWF-France



WWF-France
1 carrefour de Longchamp - 75016 Paris
Tél : 01 55 25 84 84 - Fax : 01 55 25 84 74
www.wwf.fr

Le WWF, organisation mondiale de protection de l'environnement, a pour mission de stopper la dégradation de l'environnement dans le monde en : préservant la diversité génétique des espèces et des écosystèmes ; garantissant une utilisation durable des ressources naturelles renouvelables ; encourageant des mesures destinées à réduire la pollution et la surconsommation. La mission Agriculture Durable du WWF-France a été créée en 2007 sur la base d'un partenariat avec la Fédération Nationale des CIVAM et a pour but de favoriser le développement des agricultures durables en France et en Europe. Plusieurs actions sont menées afin de faire évoluer les pratiques et les politiques agricoles : lobby auprès des instances françaises et européennes pour une réorientation de la Politique agricole commune ; actions destinées à faire connaître les initiatives des CIVAM ; collaboration avec des entreprises de la filière fruits et légumes.



Les systèmes de production agricoles sont confrontés à une crise économique et financière à l'origine de grandes incertitudes sur les marchés, une instabilité de l'offre agricole et des évolutions structurelles liées aux besoins alimentaires, à la demande croissante en protéines animales et à la raréfaction des énergies fossiles.

En réponse à ces grands défis, des agriculteurs des CIVAM (Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural) et du RAD (Réseau Agriculture Durable) ont choisi des systèmes agricoles autonomes et économes. En systèmes herbagers, les prairies permanentes, la rotation et l'autoconsommation répondent à un souci de durabilité agro-écologique, économique, sociale et éthique.

Au travers de l'étude comparée des systèmes herbagers de l'Ouest de la France et des systèmes intensifs en France ou en Europe du Nord présentée dans cet ouvrage, on repère de forts contrastes en terme d'efficacité économique et d'impact sur l'environnement. Des résultats d'enquêtes et un suivi des pratiques agricoles montrent l'intérêt d'orienter aujourd'hui les choix agricoles vers davantage de durabilité.

Le rôle de la politique agricole et des interventions publiques pour orienter les aides vers des pratiques agricoles durables est donc devenu décisif dans le contexte actuel. C'est l'enjeu de la nouvelle Politique agricole commune pour que l'agriculture européenne réponde aux besoins présents et futurs de la société.

Quels choix productifs et politiques permettent le mieux de répondre aux défis actuels ?

Quelles réponses apportent les systèmes agricoles durables ?

Quelles orientations seraient nécessaires pour la PAC à venir ?

Une publication réalisée par la FNCIVAM avec la contribution du RAD et le soutien financier du WWF-France



Prix : 5 euros